

LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES, C'EST JUSTE OBLIGATOIRE

ALLEZ TÉMOIGNER AUX 2 ENQUÊTES PUBLIQUES !



LE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD MARITIME

Le Port Autonome de Rouen va, à Grand-Quevilly et à Petit-Couronne, comme il l'a fait à Rouen, supprimer la piste cyclable qui existait depuis les années 50 ! Or la loi de 1996 impose de réaliser des aménagements cyclables lors de rénovation de voirie.

L'étude d'impact :

extraits du dossier d'étude d'impact pour la rénovation et le réaménagement du bd maritime soumis à enquête publique, p. 205 et 206 :

- "... Pour les piétons, l'ensemble du projet d'aménagement a des incidences positives. Le projet prévoit la création de trottoirs, protégés du boulevard par des bordures hautes, alors qu'actuellement il n'existe quasiment pas de trottoirs. Ces trottoirs sont éloignés du boulevard. Une bande végétalisée sépare la voirie de l'espace réservé aux piétons.

En ce qui concerne la circulation des deux-roues sur le boulevard maritime, **les vestiges d'une piste cyclable, qui n'est actuellement plus utilisée***, située entre les carrefours du Gord et Brossolette, **a dû être supprimée.**

En effet les périmètres de risques technologiques générés par l'activité industrielle de Grande Paroisse interdisent toute piste cyclable sur cet axe**..."
"...Il apparaît que les principales liaisons domicile-travail peuvent être assurées sans emprunter le boulevard maritime qui traverse de part en part de nombreux périmètres de sécurité industrielle Z 1 et Z 2 (silos, installations pétrolières, engrais, ...) où la pratique cycliste ne peut raisonnablement être encouragée***. Il est donc souhaitable que le boulevard soit réservé à la circulation industrielle et portuaire lourde et que les vélos soient attirés sur les transversales."

Nos remarques :

Pour le port, les piétons sont, sinon les bienvenus, au moins acceptés sur le boulevard mais pas les cyclistes.

Les vélos sur le boulevard seraient en danger à cause des risques industriels, mais comment se fait-il qu'ils ne le soient plus sur "les transversales" : le nuage toxique ne survolerait que le boulevard ou l'explosion n'aurait d'effet que vers le boulevard et pas vers les transversales !

La suppression de la bande cyclable et l'obligation qui leur a été faite de rouler entre les poids lourds met en danger les cyclistes ! Bravo la sécurité !

*J'ai rencontré hier 2 cyclistes qui rentraient de leur travail. J'ai pu en interpellé un qui utilise le boulevard maritime tous les jours.

**Un mensonge : le périmètre de sécurité de l'usine Grande Paroisse n'interdit pas juridiquement l'existence d'une piste cyclable.

***Et pourtant le PDU, cité dans le dossier, recommande bien d'encourager la pratique des modes doux dans les déplacements domicile-travail...

Urgent : date limite 2 juin !

Allez déposer votre avis sur le registre !

Heures d'ouvertures : Grand Quevilly : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h (sauf le vendredi 16 h 30). Petit Couronne : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h sans interruption.

Vous pouvez dire votre étonnement, mécontentement ou toute autre chose sur le registre d'enquête disponible dans ces deux mairies ou écrire au commissaire enquêteur (courrier à adresser à la mairie).

Projet de "requalification" sur la RD 43 (ou rocade nord) sur Notre Dame de Bondeville et Mont Saint Aignan. Actuellement sur cette voie il y a, de chaque côté, une bande cyclable ; ce n'est pas parfait mais cela a le mérite d'exister. Nous ne savons pas ce qui est prévu dans ce projet. C'est pourquoi nous faisons appel aux adhérents de Mont Saint Aignan (et d'ailleurs) qui pourraient aller consulter le dossier en mairie et nous rapporter ce que deviennent les aménagements cyclables.

L'enquête publique a lieu jusqu'au vendredi 23 juin.

Merci de votre collaboration.

Catherine Dupray